



Nathalie Perret
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU
Maison des syndicats
Espace Jean Jaurès
48 000 Mende

Mende le 9 mai 2017

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services départementaux
de l'Education Nationale de la Lozère

Monsieur l'Inspecteur,

Suite au groupe de travail sur les barèmes du mouvement 2017 réuni ce mardi 9 mai 2017, les élus du personnel du SNUipp-FSU estiment inacceptable le manque de sérieux dont a fait preuve le médecin de prévention en ne communiquant pas dans les délais les avis médicaux nécessaires à l'étude des demande de bonifications pour handicap alors que la date limite de dépôt des dossiers était le 5 avril. De fait la validation de la bonification n'a pas pu être faite au regard des vœux des demandeurs. Un nouveau groupe de travail doit donc être convoqué au plus tôt.

Cette année encore, le mouvement s'en trouvera retardé alors que le travail des services de la DSDEN aurait permis de tenir le calendrier.

Pour autant les élus du personnel demandent que les délais de transmission des documents soient respectés pour toutes les instances prochaines dans un calendrier civil et professionnel contraint.

Au regard de toutes ces contraintes et dans l'intérêt des personnels, nous vous saurions gré de nous communiquer au plus tôt les nouvelles dates envisagées.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur, de notre profond attachement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU de la Lozère,

N. Perret